



# CNIL

## COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

### Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Producteur

Commission nationale de l'informatique et des libertés  
(CNIL)

### Nom de la base de données

CNIL

### Site de diffusion des données publiques

<http://www.legifrance.gouv.fr>  
rubrique : « Autorités administratives indépendantes »

### Contenu

L'ensemble des délibérations de la CNIL (Avis, recommandations, normes simplifiées, autorisations, etc) depuis la création de l'institution en 1978.

### Nature des informations

Texte intégral de la délibération

### Périodicité de la mise à jour

Les délibérations sont fournies hebdomadairement par la CNIL.  
Les données sont remises au fur et à mesure au Licencié, jusqu'à 5 fois par semaine.  
Cette périodicité ne saurait constituer une garantie de délai entre la mise à jour des données juridiques et la date d'émission des sources.

### Données disponibles

La Direction de l'information légale et administrative propose la fourniture de l'ensemble des données, objet de la licence, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de licence.  
Il n'y a pas de partition possible pour la base CNIL, la licence est globale.

### Conditions de réutilisation

La réutilisation s'opère sous condition de signature d'un contrat de licence et contre paiement d'une redevance.

### Éléments de tarification

Un arrêté du Premier ministre fixe annuellement le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction de l'information légale et administrative.  
La tarification pour 2011 (coût de mise à disposition des données) est de :  
✳ 92,32 € pour le stock,  
✳ 819,61 € pour le flux annuel.  
Le tarif des licences est disponible sur le site Légifrance à l'adresse : [http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/licences\\_tarifs.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/licences_tarifs.htm)

### Format des données

Fichiers XML

### Méthode de transfert

Les données sont déposées sur un serveur FTP.  
Tous les fichiers restent disponibles sous forme d'archives mises à la disposition du licencié pendant une durée maximale de deux mois.

### Contact

↳ Direction de l'information légale et administrative  
Département de l'accès au droit  
M. Pierre Larrède  
26 rue Desaix - 75727 Paris cedex 15  
Tél. 01 40 58 76 79  
[pierre.larrede \[at\] dila.gouv.fr](mailto:pierre.larrede[at]dila.gouv.fr)

↳ Sur le site Légifrance :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/menu\\_licences.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/menu_licences.htm)  
Rubrique « procédure d'obtention des licences »